États financiers de

TENNIS CANADA – STADE JARRY

et rapport des auditeurs indépendants sur ces états

Exercice clos le 31 décembre 2021

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Vaughan Metropolitan Centre
100 New Park Place, bureau 1400
Vaughan (Ontario) L4K 0J3
Canada
Téléphone 905-265-5900
Télécopieur 905-265-6390

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres de Tennis Canada – Stade Jarry

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Tennis Canada – Stade Jarry (l'« entité »), qui comprennent :

- l'état de la situation financière au 31 décembre 2021;
- l'état des résultats pour l'exercice clos à cette date;
- l'état de l'évolution des soldes de fonds pour l'exercice clos à cette date;
- l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 décembre 2021, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section ***« Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers »*** de notre rapport des auditeurs.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., société à responsabilité limitée de l'Ontario et cabinet membre de l'organisation mondiale KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, société de droit anglais à responsabilité limitée par garantie.
KPMG Canada fournit des services à KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

(signé) KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Vaughan, Canada

Le 29 mars 2022

TENNIS CANADA – STADE JARRY

État de la situation financière

31 décembre 2021, avec informations comparatives de 2020

	2021	2020
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie	1 491 051 $	328 258 $
Débiteurs	154 830	117 164
Tranche à moins de un an des créances à long terme (note 2)	800 222	765 642
Charges payées d'avance	57 344	46 869
	2 503 447	1 257 933
Créances à long terme (note 2)	958 260	1 758 431
Immobilisations (note 3)	17 734 797	18 628 188
	21 196 504 $	21 644 552 $
Passif déficit net		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	565 894 $	399 174 $
Emprunts à vue (note 4)	9 155 080	2 498 684
Apports en capital reportés (note 5)	648 822	648 820
Produits reportés	74 319	44 331
	10 444 115	3 591 009
Emprunts à terme (note 4)	138 221	828 592
Somme à payer à un apparenté (note 6)	8 773 451	14 628 278
Apports en capital reportés (note 5)	7 960 136	8 608 958
Déficit net		
Fonds non affecté	16 972	(987 253)
Fonds des immobilisations (note 8)	(6 136 391)	(5 025 032)
	(6 119 419)	(6 012 285)
Engagements et éventualités (note 10)		
	21 196 504 $	21 644 552 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,

_____, administrateur

_____, administrateur

TENNIS CANADA – STADE JARRY

État des résultats

Exercice clos le 31 décembre 2021, avec informations comparatives de 2020

	2021	2020
Produits		
Locations de terrains	689 129 $	809 613 $
Événements spéciaux et restauration	478 151	489 783
Restauration Omnium du Canada	926 277	(196)
Commandites (note 7)	316 400	280 000
Contrat de location municipal	1 700 885	1 700 000
Intérêts	74 749	78 690
Stationnement	144 185	188 901
Location	142 575	147 971
Autres produits	179 550	118 283
Amortissement des apports en capital reportés	648 822	648 822
	5 300 723	4 461 867
Charges		
Développement du tennis	–	1 073 597
Taxes scolaires et municipales	991 725	989 479
Personnel	1 007 183	1 033 944
Événements spéciaux	56 650	75 187
Restauration Omnium du Canada	878 697	14 224
Intérêts	207 007	78 620
Services publics	361 253	298 956
Entretien	210 863	170 544
Stationnement	83 640	70 687
Honoraires et assurances	213 168	177 674
Commercialisation	4 346	4 128
Administration	109 739	175 255
Divers	3 848	1 100
	4 128 119	4 163 395
Excédent des produits sur les charges avant l'élément sous-mentionné	1 172 604	298 472
Amortissement des immobilisations	1 279 738	1 223 216
Insuffisance des produits sur les charges	(107 134) $	(924 744) $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

TENNIS CANADA – STADE JARRY

État de l'évolution des soldes de fonds

Exercice clos le 31 décembre 2021, avec informations comparatives de 2020

			2021	2020
	Fonds non affecté	Fonds des immobilisations	Total	Total
Solde de fonds à l'ouverture de l'exercice	(987 253) $	(5 025 032) $	(6 012 285) $	(5 087 541) $
Insuffisance des produits sur les charges	523 783	(630 917)	(107 134)	(924 744)
Remboursements de capital/avance sur la dette à long terme, montant net	101 198	(101 198)	–	–
Immobilisations acquises	(386 347)	386 347	–	–
Recouvrement de créances à long terme	765 591	(765 591)	–	–
Solde de fonds à la clôture de l'exercice	16 972 $	(6 136 391) $	(6 119 419) $	(6 012 285) $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

TENNIS CANADA – STADE JARRY

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre 2021, avec informations comparatives de 2020

	2021	2020
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Activités d'exploitation		
Insuffisance des produits sur les charges	(107 134) $	(924 744) $
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	1 279 738	1 223 216
Amortissement des apports en capital reportés	(648 822)	(648 822)
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation		
Débiteurs	(37 665)	673 876
Créances à long terme	765 591	640 618
Frais payés d'avance	(10 475)	25 837
Créditeurs et charges à payer	166 720	(358 551)
Produits reportés	29 988	(43 839)
	1 437 941	587 591
Activités de financement		
Remboursements des emprunts à vue et à terme	(671 888)	(640 684)
Produit de l'emprunt à vue	6 637 914	328 949
Somme à payer à un apparenté	(5 854 827)	599 043
	111 199	287 308
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(386 347)	(819 111)
Augmentation de la trésorerie	1 162 793	55 788
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	328 258	272 470
Trésorerie à la clôture de l'exercice	1 491 051 $	328 258 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

TENNIS CANADA – STADE JARRY

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 décembre 2021

Tennis Canada – Stade Jarry (l'« entité ») a été constituée en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes* le 14 décembre 1994 et a été prorogée sous le régime de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* le 12 août 2014. À titre d'organisme sans but lucratif, l'entité est exemptée de l'impôt sur le revenu. L'entité exploite le Centre de tennis du parc Jarry (le « centre de tennis ») à Montréal, au Québec.

1. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Les principales méthodes comptables sont décrites ci-après :

a) Mode de présentation

L'entité applique la méthode de la comptabilité par fonds comme il est indiqué ci-après.

i) Fonds non affecté

Le fonds non affecté correspond aux activités générales de l'entité.

ii) Fonds des immobilisations

Le fonds des immobilisations correspond aux apports reçus, aux montants payés et au financement relatifs aux immobilisations. Le fonds est également assorti d'une obligation de réserve comme il est décrit à la note 8.

b) Comptabilisation des produits

L'entité applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser les apports. Les produits sont comptabilisés de la façon suivante :

i) produits tirés des contrats de location-exploitation – selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location;

ii) location de courts – durant la période de la location;

1. Principales méthodes comptables (suite)

b) Comptabilisation des produits (suite)

iii) événements spéciaux, stationnement et concessions – durant la période de la location ou lorsque les modalités du contrat sont satisfaites;

iv) subventions gouvernementales et commandites de construction – sur la période d'amortissement des immobilisations connexes.

Les apports relatifs à l'utilisation de terrains pour une période déterminée sont inscrits à la valeur nominale dans les états financiers.

c) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Les instruments financiers sont ultérieurement comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, sauf si la direction a choisi de comptabiliser les instruments à la juste valeur.

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation tous les ans à la clôture de l'exercice s'il existe des indications de dépréciation. S'il existe une indication de dépréciation, l'entité détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs au titre de l'actif financier. S'il y a eu un changement défavorable important dans les flux de trésorerie attendus, l'entité ramène la valeur comptable de l'actif financier au plus élevé des montants suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, le prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif financier ou le montant que l'entité s'attend à obtenir de l'exercice de son droit à tout bien affecté en garantie. Si des faits et circonstances s'inversent au cours d'une période ultérieure, une moins-value doit faire l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration, la valeur comptable ne devant pas être supérieure à la valeur comptable initiale.

1. Principales méthodes comptables (suite)

d) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé. Les apports reçus sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'apport. Les intérêts supplémentaires courus au cours de l'étape de construction sont inclus dans le coût. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement dégressif, sauf pour ce qui est du centre et stade de tennis, pour lequel l'amortissement est calculé selon le mode linéaire sur la durée de vie utile estimative des actifs, de la façon qui suit :

Centre et stade de tennis	25 ans
Matériel de restauration et mobilier, structures en tissu et installations extérieures	40 %
Affiches permanentes, clôtures et estrades	20 %
Mobilier d'intérieur, équipement sportif et systèmes de sécurité et de téléphonie	15 % à 20 %
Matériel informatique	30 % à 33 %
Véhicules à moteur	25 %

Lorsqu'un actif ou une partie d'un actif ne contribue plus à la capacité de prestation de services de l'entité, sa valeur comptable est ramenée à sa valeur résiduelle.

e) Apports en capital reportés

L'aide gouvernementale et les commandites de construction relatives à la construction d'installations sont reportées lorsqu'elles sont reçues et elles sont comptabilisées à titre de produits sur la même période que l'amortissement des immobilisations connexes.

f) Apparentés

Les opérations entre apparentés sont évaluées à leur valeur d'échange, soit le montant de la contrepartie établie et convenue par les parties. Les montants liés à un apparenté ne portent pas intérêt et sont exigibles sur demande, à moins d'indication contraire.

1. Principales méthodes comptables (suite)

g) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs et sur les informations fournies au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers de même que sur la valeur comptable des produits et des charges de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

2. Créances à long terme

Les créances à long terme sont composées de certains montants d'aide gouvernementale obtenus de la province de Québec :

	2021	2020
Aide gouvernementale – Province de Québec (2013)	799 070 $	1 470 893 $
Aide gouvernementale – projet de courts (2019)	959 412	1 053 180
	1 758 482	2 524 073
Moins la tranche à moins de un an	800 222	765 642
Solde à la clôture de l'exercice	958 260 $	1 758 431 $

La subvention d'aide gouvernementale en 2013 se compose des trois accords présentés ci-après :

a) un montant de 1 557 480 $ portant intérêt à 4,5 % et des paiements de capital et d'intérêts seront reçus en versements annuels égaux de 196 832 $ jusqu'en 2022;

b) un montant de 3 424 000 $ portant intérêt à 4,98 % et des paiements de capital et d'intérêts seront reçus en versements annuels égaux de 442 993 $ jusqu'en 2022;

c) un montant de 802 619 $ portant intérêt à 4,80 % et des paiements de capital et d'intérêts seront reçus en versements annuels égaux de 102 936 $ jusqu'en 2023.

En 2019, la demande de subvention d'aide gouvernementale de l'entité a été approuvée pour le projet de court présenté ci-dessous :

d) un montant de 1 053 180 $ portant intérêt à 2,555 % et des paiements de capital et d'intérêts seront reçus en versements annuels égaux de 120 677 $ jusqu'en 2030.

3. Immobilisations

En 2015, l'entité a conclu une entente avec la ville de Montréal (la « ville ») dans le cadre de laquelle la ville fait la location du stade auprès de l'entité jusqu'en 2022. À l'échéance du contrat de location, et seulement après la durée complète de la location et des périodes de renouvellement optionnelles, la possession en droit de l'installation sera transférée à la ville pour 1 $. Le centre de tennis consiste en une installation de tennis intérieure, des bureaux, d'aménagements, de terrains de tennis extérieurs, d'un stade et de toutes les structures de gradins sur le site du centre de tennis.

			2021	2020
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Centre et stade de tennis	61 817 237 $	44 698 367 $	17 118 870 $	18 014 004 $
Matériel de restauration et mobilier, structures en tissu et installations extérieures	600 853	589 234	11 619	11 180
Affiches permanentes, clôtures et estrades	983 473	917 398	66 075	54 999
Mobilier d'intérieur, équipement sportif et systèmes de sécurité et de téléphonie	1 582 678	1 102 001	480 677	478 355
Matériel informatique et logiciels	292 101	247 760	44 341	52 030
Véhicules à moteur	36 551	23 336	13 215	17 620
	65 312 893 $	47 578 096 $	17 734 797 $	18 628 188 $

4. Emprunts à vue et à terme

	2021	2020
a) Emprunt bancaire à vue au 31 décembre 2021, portant intérêt au taux préférentiel canadien annuel de la Banque majoré de 0,5 %. Les intérêts sont payables le 26e jour de chaque mois. La banque accepte de convertir cet emprunt à vue en deux emprunts à terme en 2022 : la facilité E, d'une durée de cinq ans et d'un montant maximal de 1 151 780,79 $ et la facilité F, d'une durée de dix ans et d'un montant maximal de 1 053 180 $. Le taux sera déterminé lorsque l'emprunt sera converti et que les versements annuels seront effectués. L'emprunt est garanti par une charge de premier rang répartie sur l'ensemble des actifs de l'entité et cosignée par l'Association. Une tranche de 1 053 180 $ de cet emprunt est soutenue par une subvention devant intervenir entre l'emprunteur et le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.	2 204 962 $	– $
b) Emprunt bancaire, exigible en mars 2022, portant intérêt à 4,50 %. Les intérêts sont payables annuellement, pour un paiement annuel de capital et d'intérêts de 196 833 $. L'emprunt est garanti par une charge de premier rang répartie sur l'ensemble des actifs de l'entité et cosignée par l'Association, de même que par une hypothèque de premier rang d'un montant de 1 558 000 $ grevant la totalité des sommes dues à l'Association par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.	188 752	369 044
c) Emprunt bancaire, exigible en mars 2022, portant intérêt à 4,98 %. Les intérêts sont payables annuellement, pour un paiement annuel de capital et d'intérêts de 442 993 $. L'emprunt est garanti par une charge de premier rang répartie sur l'ensemble des actifs de l'entité et cosignée par l'Association, de même que par une subvention devant intervenir entre l'Association et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.	417 585	819 754
d) Emprunt bancaire, exigible en juin 2023, portant intérêt à 4,80 %. Les intérêts sont payables annuellement, pour un paiement annuel de capital et d'intérêts de 102 936 $. L'emprunt est garanti par une charge de premier rang répartie sur l'ensemble des actifs de l'entité et cosignée par l'Association, de même que par une subvention devant intervenir entre l'Association et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.	192 002	281 430
e) Emprunt bancaire à vue, exigible le 26 août 2022, d'une durée de un an, portant intérêt au taux préférentiel canadien annuel de la Banque majoré de 1,75 %. Les intérêts sont payables le 26e jour de chaque mois. L'emprunt est garanti par une charge de premier rang répartie sur l'ensemble des actifs de l'entité et cosignée par l'Association.	6 250 000	–
f) Emprunt bancaire à vue, portant intérêt au taux préférentiel canadien annuel de la Banque majoré de 0,5 %. Les intérêts sont payables le 26e jour de chaque mois. La banque accepte de convertir cet emprunt à vue en deux emprunts à terme en 2021 : l'installation B, d'une durée de cinq ans, montant maximal de 1 747 000 $ et l'installation C, d'une durée de dix ans, montant maximal de 1 053 180 $. Le taux sera déterminé au moment du décaissement et un versement annuel sera effectué. L'emprunt est garanti par une charge de premier rang répartie sur l'ensemble des actifs de l'entité et cosignée par l'Association, de même que par une subvention devant intervenir entre l'Association et le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.	–	1 827 048
g) Emprunt au titre du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (« CUEC ») remboursable sans intérêts au plus tard le 31 décembre 2022 et portant intérêt à 5 % par an à compter du 1er janvier 2024. Aucune obligation de remboursement du capital jusqu'au 31 décembre 2023, mais remboursement de la totalité du capital exigible le 31 décembre 2025. Un montant de 20 000 $ peut être radié si le solde est remboursé le 31 décembre 2023 au plus tard.	40 000	30 000
	9 293 301	3 327 276
Moins la tranche à moins de un an et exigible à vue	9 155 080	2 498 684
	138 221 $	828 592 $

4. Emprunts à vue et à terme (suite)

Au cours de l'exercice, les intérêts sur la dette à long terme ont totalisé 207 007 $ (78 620 $ en 2020).

Aux termes de la convention d'emprunt conclue en 2021, l'entité et Canadian Tennis Association – Association Canadienne de Tennis (l'« Association ») doivent satisfaire à certaines clauses restrictives d'ordre qualitatif et quantitatif, sur une base combinée, prévoyant ce qui suit :

a) la réalisation d'un BAIIA combiné de (11 500 000) $ au 31 décembre 2020, de (5 500 000) $ au 31 décembre 2021 et de 1 000 000 $ au 31 décembre 2022;

b) l'entité et l'Association doivent maintenir une position combinée d'actifs nets de 10 000 000 $. Les actifs nets combinés s'entendent des actifs nets compte non tenu des actifs incorporels et des avances entre apparentés;

c) l'entité doit maintenir un ratio de couverture des charges fixes d'au moins 1:1;

d) diverses clauses restrictives comportant obligation de ne pas faire, notamment l'obtention du consentement écrit de la banque à l'égard de tout changement significatif de la nature des activités, y compris les fusions, les emprunts contractés à moins qu'ils ne soient subordonnés à la nouvelle facilité de crédit, les avances consenties à certains apparentés en dehors du cours normal des activités et l'octroi d'une assistance à un tiers ou la réalisation d'un investissement dans un tiers qui dépasse 500 000 $ par an.

Les principales garanties dont sont assortis les emprunts, sur une base combinée, comprennent :

a) une convention visant une garantie de premier rang sur les débiteurs actuels et futurs enregistrée en Ontario;

b) une hypothèque universelle de 13 560 000 $ sur tous les biens meubles et immeubles et d'une hypothèque mobilière de 20 700 000 $ sur tous les biens meubles et immeubles;

c) un avenant aux termes duquel la banque est désignée comme bénéficiaire du produit tiré des polices d'assurance biens et d'un certificat de garantie de prêt délivré à la banque par EDC qui garantit 80 % de la facilité de crédit mentionnée au point 4 e).

L'entité détient des créances provenant de plusieurs organismes provinciaux (note 2) qui sont liées aux emprunts bancaires dont il est fait mention aux notes 4 a), 4 b) et 4 c) ci-dessus.

5. Apports en capital reportés

	2021	2020
Gouvernement fédéral	237 494 $	257 286 $
Gouvernement provincial	1 935 174	2 092 815
Gouvernement municipal	1 395 313	1 507 149
Commandites	116 222	125 907
Gouvernement provincial – Tourisme Québec	263 376	285 324
Programme de commandites canadien	274 268	297 124
Commandite de construction	4 387 111	4 692 173
	8 608 958	9 257 778
Moins la tranche à moins de un an	648 822	648 820
	7 960 136 $	8 608 958 $

6. Opérations entre apparentés

L'entité est liée à l'Association par le biais d'un conseil d'administration commun et, dans le cours normal de ses activités, elle loue des espaces de bureaux à l'Association et emploie du personnel commun avec cette société apparentée. L'entité a également reçu, de temps à autre, des avances de l'Association pour des frais d'exploitation normaux et pour des améliorations d'immobilisations corporelles.

Le tableau qui suit présente les opérations entre apparentés de l'entité pour l'exercice :

	2021	2020
Charges de l'Association pour la location de bureaux	395 000 $	395 000 $
Charges de l'Association relatives au personnel, aux événements et aux frais d'administration	459 828	1 548 043

6. Opérations entre apparentés (suite)

Somme à payer à l'Association

	2021	2020
Rénovations en 2002	700 000 $	700 000 $
Construction en 1996	150 000	150 000
Construction, commandites et exploitation	7 923 451	13 778 278
	8 773 451 $	14 628 278 $

Les montants liés à un apparenté ne portent pas intérêt.

L'Association ne prévoyait pas demander le solde de 2021 restant avant le 1er janvier 2022, ce qui a entraîné le reclassement du montant comme un passif à long terme.

7. Commandites

L'entité a conclu un nouvel accord de commandite des droits d'appellation en 2018, qui remplace l'accord de commandite conclu en 2004. Les produits tirés de commandites sont reçus annuellement et comptabilisés sur la période correspondante de paiement.

	2021	2020
Produits tirés des droits d'appellation	316 400 $	280 000 $

8. Exigence de réserve pour immobilisations

Conformément à l'entente avec la ville concernant l'usage de biens de la ville, l'entité s'est engagée à constituer une réserve pouvant être utilisée pour entreprendre des réparations majeures au centre de tennis, de même que pour remplacer des immobilisations corporelles au besoin. L'entité s'est engagée à garder en réserve un montant de 86 000 $ par année jusqu'en 2021 (86 000 $ en 2020).

9. Risques liés aux instruments financiers

a) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'exposition de l'entité au risque de taux d'intérêt découle de ses emprunts à taux variable établis en fonction du taux préférentiel de la banque puisque les flux de trésorerie fluctuent selon les variations des taux d'intérêt de temps à autre. Il n'y a eu aucune variation de ce risque par rapport à l'exercice précédent.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'entité éprouve de la difficulté à honorer ses obligations liées aux passifs financiers. Le risque de liquidité comprend le risque que, du fait des exigences de liquidités opérationnelles, l'entité n'ait pas les fonds suffisants pour régler une transaction à la date prévue et qu'elle soit donc obligée de vendre des actifs financiers à une valeur moindre que leur valeur réelle ou que l'entité ne soit pas en mesure de régler ou de recouvrer un actif financier. L'exposition de l'entité à ce risque découle principalement de ses créditeurs et charges à payer, de sa dette à long terme et de la somme à payer à un apparenté.

L'entité gère le risque de liquidité en s'assurant, dans la mesure du possible, de toujours avoir des flux de trésorerie suffisants pour financer ses activités d'exploitation et pour répondre à ses obligations lorsqu'elles sont exigibles, et ce, selon des conditions d'activités normales ou de crise. Compte tenu des circonstances extraordinaires liées à la COVID-19 qui pèsent sur l'exercice en cours, la direction a pris des mesures pour minimiser le risque de liquidité en freinant les dépenses jugées superflues.

c) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations contractuelles et entraîne de ce fait une perte financière. L'exposition au risque de crédit de l'entité découle de ses sommes à recevoir. Il n'y a eu aucune variation de ce risque par rapport à l'exercice précédent.

10. Engagements et éventualités

À l'exercice 2016, l'entité a signé un renouvellement du contrat de location avec la ville et s'est engagée à investir un montant de 200 000 $ dans un projet du parc Jarry. Le projet a débuté et il devrait être achevé en 2022. De plus, l'entité collabore étroitement avec la Ville pour mettre au point le renouvellement du contrat de location d'abord venu à échéance en 2021, mais qui a été prolongé jusqu'en 2022 (note 3).